

Compte-rendu Conseil municipal du 30 avril 2018

Secrétaire : Roland RUGA.

° **Décisions municipales.**

Unanimité

° **Déclaration d'intention d'aliéner.**

Unanimité

° **Autorisation accordée au maire de solliciter une subvention auprès de la DETR pour le dossier vidéo-protection**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour le dossier vidéo-protection à hauteur de 45.000 €(soit 50 % du projet initial à hauteur de 90.000 €).

Unanimité

° **Subventions aux associations.**

Le Conseil Municipal est invité à statuer comme chaque année sur les subventions allouées aux différentes associations et clubs de la Ville de Mirecourt pour l'année 2018. Voir tableau ci-joint.

Unanimité

Il est noté par les deux vérificateurs aux comptes, MM. Citoyen et Ferry, que certaines associations manquent quelque peu de rigueur. Les deux élus vont proposer un tableau Excel identique pour toutes les associations et une réunion un samedi matin pour y remédier.

° **Régularisations cadastrales au lieudit « Derrière la Ville ».**

Il est proposé au conseil municipal de céder deux délaissés, les parcelles 379 (142 m2) et 380 (120 m2) au lieudit « Derrière la Ville » pour lesquelles la régularisation cadastrale a été omise voici plus de trente ans au tarif de 220 €actes en mains.

Unanimité

° **Subvention aux coopératives scolaires.**

Pour permettre les achats liés aux projets éducatifs coopératifs et/ou des actions de solidarité des écoles publiques de Mirecourt (maternelles et élémentaires), le Conseil Municipal accepte de verser aux coopératives scolaires une subvention. En effet, la Ville de Mirecourt souhaite ainsi favoriser les possibilités de travail en coopération des élèves et de leurs enseignants. Les achats liés au fonctionnement de chaque école seront comme habituellement pris en charge par la collectivité (fournitures scolaires, livres, fichiers, manuels scolaires, maintenance, entretien...). Chaque école devra, en fin d'année civile, faire parvenir un bilan comptable justifiant de l'emploi des crédits alloués sous forme de subvention, document qui pourra être utilisé tant auprès de la collectivité que du conseil d'école que de l'OCCE 88.

Unanimité

° **Adhésions au SMIC.**

Le Conseil municipal accepte l'adhésion des collectivités suivantes au SMIC : la commune d'Etival-Clairefontaine, le Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline-Devant-Bruyères ainsi que le SDANC des Vosges .

Unanimité

° **Décisions modificatives.**

La décision modificative n°1 suivante pour le budget 2018 est adoptée.

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATIONS	IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATIONS
OP 130-2182-020	45 000,00 €	MANITOU	O21-Virement de la section de fonctionnement	81 201,00 €	
OP 130-2182-020	28 201,00 €	VEHICULE ELECTRIQUE	OP 130-1311-020	18 000,00 €	AIDE TPCV 80% VEHICULE ELECTRIQUE
OPFI-271-01	1 000,00 €	CITEOMIX			
204-2041582-816	25 000,00 €	SEP RUE THIERS			
TOTAL GENERAL	99 201,00 €		TOTAL GENERAL	99 201,00 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATIONS	IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATIONS
O23-Virement à la section	81 201,00 €		7411-01	- 13 463,00 €	
			74121-01	82 214,00 €	
			74123-01	23 416,00 €	
			74127-01	44 886,00 €	
TOTAL GENERAL	81 201,00 €		TOTAL GENERAL	137 053,00 €	

Unanimité

° **Facturation des frais liés à l'enlèvement des déjections canines.**

Devant la recrudescence des déjections canines et considérant qu'il y a lieu d'adopter de nouvelles dispositions en ce qui concerne la question des déjections canines pour inciter notamment les propriétaires de chiens à être encore plus respectueux de leur environnement et des habitants, il est instauré à compter du 1^{er} mai 2018 des frais liés à l'enlèvement des déjections canines auprès des propriétaires négligents à hauteur de 50 €(qui pourront s'ajouter à l'amende de 68 € Cette mesure nouvelle destinée à rendre la ville plus propre fera l'objet d'un arrêté municipal spécifique.

Unanimité

° **Pose d'un répartiteur SRO au rond-point de l'Europe.**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la société Losange pour la pose d'un sous-répartiteur optique sur le domaine privé communal à hauteur du rond-point de l'Europe.

Unanimité